

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025, À 19 H 30.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale
Christian Peiry, Béthanie
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Mathis Laplante, Saint-Nazaire-d'Acton
Éloi Champigny, Saint-Théodore-d'Acton
Simon Dufault, Sainte-Christine
Robert Leclerc, Upton
Louise Arpin, La Présentation
Mathieu Gélinau, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Vincent Beauregard, Saint-Damase
Stéphanie Lambert, Saint-Dominique
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe
Tom Lapierre, Saint-Jude
Claude Vadnais, Saint-Liboire
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis (19 h 40)
Cynthia Brunelle, Saint-Marcel-de-Richelieu
Laurence Bousquet, Saint-Pie
Réjean Cossette, Saint-Simon
Huguette Benoit, Saint-Valérien-de-Milton
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Emmanuel Ménard, Sainte-Madeleine
Patrick Vizien, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence du délégué de la municipalité de Roxton Falls.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES MESDAMES :

Mélanie Paquin, directrice générale
Carole Gaulin, greffière-trésorière

Formant quorum sous la présidence de madame Louise Arpin, déléguée de la municipalité de La Présentation et présidente de la Régie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Présidente, Louise Arpin, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

25-119 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,
Et résolu à l'unanimité

D'ajouter au point 18 de l'ordre du jour — Questions diverses : Séance ordinaire
du comité exécutif de janvier — Modification

D'accepter l'ordre du jour ainsi modifié.

**25-120 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais,
Appuyé par Monsieur Emmanuel Ménard,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025 soit approuvé
et signé tel que rédigé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

**PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil
d'administration.

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre Arpin à 19 h 40.

TABLEAU DES DÉPENSES ET TRANSFERTS DE POSTES BUDGÉTAIRES AUTORISÉS — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la greffière-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance du conseil d'administration. Un tableau des transferts de postes budgétaires effectué dans la même période est également déposé.

25-121 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 11 décembre 2025 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2025

Un état comparatif des revenus et dépenses, pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2025, est déposé à la table du conseil d'administration.

La greffière-trésorière résume ce document pour le bénéfice des membres du conseil d'administration.

25-122 ÉCOCENTRES — RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX — FOURNITURE, MAINTIEN, LEVÉE ET TRANSPORT DES CONTENEURS — APPEL D'OFFRES 2026 — AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Régie prévoit procéder à la réouverture, en avril 2026, de ses deux écocentres;

CONSIDÉRANT que la Régie prévoit procéder, comme à l'habitude, à la récupération des métaux apportés aux sites d'Acton Vale et de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par les membres du comité exécutif en date du 3 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,
Appuyé par Monsieur Éloi Champigny,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, sans autre délai, à procéder aux formalités d'appel d'offres, sur invitation, pour la fourniture, le maintien, la levée et le transport des conteneurs, pour la récupération des métaux provenant des deux écocentres de la Régie, pour l'année 2026.

25-123 PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES — CONTRAT DE VIDANGE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES BOUES PROVENANT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES — PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES — AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Régie désire entreprendre dès que possible, les procédures d'appel d'offres de façon à permettre aux entrepreneurs de disposer de suffisamment de temps pour procéder à l'analyse des documents de soumission;

CONSIDÉRANT le calendrier des activités à réaliser dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais,
Appuyé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder, sans autre délai, aux formalités d'appel d'offres pour la vidange, le transport et le traitement des boues provenant des installations septiques.

De publier l'avis d'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres SÉAO et dans les journaux Le Clairon de Saint-Hyacinthe et La Pensée de Bagot.

D'autoriser la somme d'environ 500,00 \$, avant taxes, pour la publication de cet avis d'appel d'offres dans les journaux Le Clairon de Saint-Hyacinthe et La Pensée de Bagot.

25-124 MATIÈRES RECYCLABLES — CRÉATION D'UN EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r.46.01) le 7 juillet 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective au Québec;

- CONSIDÉRANT** que le Règlement prévoit la conclusion d’une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, laquelle porte sur la collecte et le transport des matières visées à l’article 24 dudit règlement et prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l’égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l’octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;
- CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 24-033, en date du 27 mars 2024, le conseil d’administration autorisait la signature d’une entente financière avec ÉEQ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, laquelle stipule qu’ÉEQ rembourse à la Régie les coûts de collecte, transport et traitement des matières recyclables pour l’année 2025;
- CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 25-094, en date du 22 octobre 2025, le conseil d’administration autorisait la signature d’une entente de partenariat avec ÉEQ pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, laquelle stipule qu’ÉEQ rembourse à la Régie les coûts de collecte et transport des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT** que, selon ces ententes, la Régie transmet trimestriellement à ÉEQ ses factures relatives à la collecte, au transport et, le cas échéant, au traitement des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT** que les modalités de paiement des factures transmises à ÉEQ par la Régie prévoient des délais de paiement pouvant aller jusqu’à 90 jours;
- CONSIDÉRANT** que, pendant ce délai la Régie doit assumer tous les coûts relatifs aux contrats de collecte sélective des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT** qu’à titre de mesure transitoire, il avait été prévu, dans le cadre du budget 2025, que la Régie facturerait à ses municipalités membres les trois premiers mois de l’année afin de ne pas se trouver en défaut de paiement face à l’entrepreneur responsable de la collecte du fait des délais de remboursement prévus dans les ententes signées avec ÉEQ;
- CONSIDÉRANT** qu’à la fin de l’entente avec ÉEQ ou lorsque les mécanismes de remboursement par ÉEQ seront bien rodés, ces montants seront retournés aux municipalités membres en fonction des sommes payées par chacune d’elles;
- CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Emmanuel Ménard,
Appuyé par Monsieur Claude Vadnais,
Et résolu à l’unanimité

De créer un excédent accumulé affecté à la collecte sélective des matières recyclables.

Que les sommes facturées aux municipalités membres pour les mois de janvier, février et mars 2025 dans le cadre du contrat APO 2020 03 MR soient versées à cet excédent accumulé affecté.

25-125 RÉSEAU ENVIRONNEMENT — SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC — INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement organise, à Québec, les 18 et 19 mars 2026, le Salon des Technologies environnementales du Québec;

CONSIDÉRANT que la participation à cet événement permet à la Régie d’être au fait des plus récents développements en gestion des matières résiduelles en plus de favoriser le réseautage auprès des principaux acteurs du domaine;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,
Et résolu à l’unanimité

D’autoriser une somme de 2 100,00 \$, avant taxes, pour l’inscription de la directrice générale et de la coordonnatrice du volet sensibilisation au Salon des Technologies environnementales du Québec organisé par Réseau Environnement, à Québec, les 18 et 19 mars 2026.

De rembourser, aux personnes mentionnées précédemment, les frais de déplacement et d’hébergement associés à leur participation à cet événement, conformément à la politique de déplacements de la Régie.

RAPPORT 2024 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE — DÉPÔT

Le rapport 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle est déposé à la table du conseil d'administration.

25-126 RADIO ACTON — OFFRE DE RENOUVELLEMENT « MEMBRE ASSOCIATIF » — AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'adhésion de la Régie à titre de « membre associatif » par Radio Acton, en date du 28 novembre 2025, incluant notamment une banque de 16 messages publicitaires et la diffusion des activités de la Régie dans leur agenda des événements, pour une somme de 195,00 \$;

CONSIDÉRANT que cet organisme diffuse les communiqués émis par la Régie et que des entrevues peuvent être réalisées en ondes afin de transmettre et de préciser les messages relatifs aux divers services de la Régie;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Pierre Thériault,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et résolu à l'unanimité,

D'autoriser une somme de 195,00 \$, avant taxes, pour le renouvellement de l'adhésion de la Régie au forfait « membre associatif » suivant les modalités décrites dans la proposition soumise par Radio Acton en date du 28 novembre 2025.

25-127 SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — CALENDRIER 2026 — ADOPTION

CONSIDÉRANT que l'article 2.1 du règlement numéro 1, adopté le 22 avril 1992, stipule que le conseil d'administration de la Régie se réunit une fois par mois, soit le quatrième mercredi de chaque mois, à l'exception du mois de décembre où l'assemblée se tient le troisième mercredi de ce mois, à moins qu'il en soit décidé autrement au cours d'une assemblée antérieure;

CONSIDÉRANT que la Régie prévoit devoir déplacer les séances des mois de juin, septembre et novembre, celles-ci venant en conflit notamment avec la Fête nationale, le congrès de la Fédération des municipalités du Québec et une séance du conseil de la MRC des Maskoutains, événements auxquels participent plusieurs membres du conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Patrick Vizien,
Appuyé par Madame Laurence Bousquet,
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le calendrier suivant pour les séances régulières du conseil d'administration pour l'année 2026 :

28 janvier
25 février
25 mars
22 avril
27 mai
17 juin
Juillet (seulement si nécessaire)
26 août
16 septembre
28 octobre
18 novembre
16 décembre.

25-128

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL POUR 2026

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie, par la résolution numéro 25-022, en date du 26 février 2025, a adopté une grille salariale qui détermine le positionnement des employés et les modalités d'ajustement des salaires du personnel ;

CONSIDÉRANT l'adoption, par la résolution numéro 25-023, à la même date, d'une politique de rémunération définissant les mécanismes à appliquer dans le cadre de la détermination des salaires annuels des employés de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, notamment les règles relatives à l'indexation annuelle de l'échelle salariale;

CONSIDÉRANT que l'article 2.5.1 de la Politique de rémunération précise que l'indexation des échelles salariales est basée sur l'indice annuel des prix à la consommation pour la province de Québec (IPC Québec) pour le mois d'octobre précédant la date prévue de l'indexation;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,
Appuyé par Monsieur Mathis Laplante,
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil d'administration confirme les changements d'échelon des employés de la Régie ainsi qu'une indexation de la rémunération de 3,2 % à compter du 1^{er} janvier 2026, conformément aux modalités prévues à la Politique de rémunération et aux contrats de travail des employés de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

25-129 ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF — NOMINATION DU SCRUTATEUR

Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,
Appuyé par Madame Stéphanie Lambert,
Et résolu à l'unanimité

De nommer Madame Carole Gaulin scrutatrice, s'il y a procédure d'élection, pour l'élection des membres du comité exécutif ou pour le poste de vice-président du comité exécutif.

25-130 ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF — REPRÉSENTANT DE LA MRC D'ACTON — PROPOSITION DE CANDIDATURES ET FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE

Monsieur Simon Dufault, appuyé de Monsieur Robert Leclerc propose la candidature de Monsieur Stéphane Beauchemin.

Aucune autre proposition n'étant faite, la période de mise en candidature pour le poste de représentant de la MRC d'Acton au comité exécutif est fermée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et résolu à l'unanimité

De clore la période de mise en candidature pour le poste de représentant de la MRC d'Acton au comité exécutif.

Monsieur Stéphane Beauchemin accepte le poste et est officiellement élu membre du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour une période d'un an et est mandaté à agir selon les dispositions du Règlement numéro 8, adopté le 25 janvier 1995, et ses amendements.

25-131 ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF — PROPOSITION DE CANDIDATURES ET FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE POUR UN AUTRE MEMBRE

Monsieur Pierre Thériault, appuyé de Monsieur Jean-Pierre Arpin, propose la candidature de Monsieur Claude Vadnais.

Aucune autre proposition n'étant faite, la période de mise en candidature pour un autre membre du comité exécutif est fermée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Pierre Thériault,
Appuyé par Madame Cynthia Brunelle,
Et résolu à l'unanimité

De clore la période de mise en candidature pour un autre membre du comité exécutif.

Monsieur Claude Vadnais accepte le poste et est officiellement élu membre du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour une période d'un an et est mandaté à agir selon les dispositions du Règlement numéro 8, adopté le 25 janvier 1995, et ses amendements.

25-132 ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF — VICE-PRÉSIDENT — PROPOSITION DE CANDIDATURES ET FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE

Monsieur Bernard Barré, appuyé par Monsieur Claude Vadnais propose la candidature de Monsieur Pierre Thériault.

Aucune autre proposition n'étant faite, la période de mise en candidature pour le poste de vice-président du comité exécutif est fermée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,
Et résolu à l'unanimité

De clore la période de mise en candidature pour le poste de vice-président du comité exécutif.

Monsieur Pierre Thériault accepte le poste et est officiellement élu vice-président du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour une période d'un an et est mandaté à agir selon les dispositions du Règlement numéro 8, adopté le 25 janvier 1995, et ses amendements.

**25-133 QUESTIONS DIVERSES — SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF DE JANVIER 2026 — MODIFICATION**

CONSIDÉRANT le calendrier des séances du comité exécutif adopté le 3 décembre 2025 par la résolution numéro CE25-31;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date de la séance du comité exécutif du mois de janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité

Que la séance prévue pour le mercredi 7 janvier 2026 soit reportée au mercredi 14 janvier 2026.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 décembre 2025

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

25-134 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Mathieu Gélinau,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 04.

Louise Arpin, présidente

Carole Gaulin, greffière-trésorière